

Avoine, Orge, Blé d'inde, Fleur, et Biscuit, jusqu'au 10 de Décembre prochain: il est digne de votre considération de voir si l'on ne pourroit pas faire encore quelque chose pour prévenir la détresse dont les pauvres peuvent être menacés par la mauvaise Récolte.

J'ordonnerai de faire mettre devant vous les rapports des Juges et Officiers en Loi de la Couronne, conformément à un ordre du 11me Juin 1794, en conséquence de l'adresse que vous m'avez faite le 28me jour de Mai précédent; et je ne puis m'empêcher de répéter ma satisfaction en observant votre attention prévoyante pour des matieres de cette importance.

*Messieurs de la Chambre d'Assemblée,*

J'ordonnerai de faire mettre devant vous un Etat du Revenu provincial de la Couronne avec la dépense annuelle.

Simplifier tous les reglemens qui concernent le Revenu, par tels moyens, que les circonstances peuvent rendre les plus expédiens, et pourvoir à telles restrictions prudentes qui pourroient empêcher sa diminution non-autorisée, sont des matieres qui méritent votre plus grande considération.

*Messieurs du Conseil Législatif;*

*et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,*

Après vous avoir montré les avantages qui résultent d'un Revenu formé sur des principes judicieux, et vigilement protégé contre l'abus, je ne vois rien qui mérite plus votre attention immédiate qu'une Milice bien réglée: elle est la garde constitutionnelle à laquelle le Magistrat doit avoir recours, si dans aucun tems on trouvoit une aide extraordinaire nécessaire pour renforcer les Loix, ou pour maintenir la tranquillité intérieure: elle seule peut vous faire respecter du dehors, et, lorsqu'assistée des troupes réglées, fournira une défense efficace contre les entreprises ouvertes des ennemis extérieurs.

L'expiration de l'acte existant de Milice, dans le mois de Juillet prochain, est une raison additionnelle pour vous en suggérer son importance dans le moment actuel.

Sur motion de Mr. De Bonne, secondé par Mr. De Salaberry,

Ordonné, qu'un Comité de cinq Membres, dont trois formeront un Quorum, soit appointé pour préparer et rapporter une adresse, en remerciement et réponse à la gracieuse Harangue délivrée ce jour par Son Excellence le Gouverneur en Chef aux deux Chambres; que la dite Harangue soit référée au dit Comité, et que le dit Comité s'assemble demain à dix heures du matin, dans une des Chambres de Comité.

Ordonné que Messieurs De Bonne, Young, Grant, Froisber et Malhot composent le dit Comité.

Sur